



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1014 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 539, TEL QU'AMENDÉ

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, M^e Stéphanie Parent, greffière de la susdite Ville, que lors de la session ordinaire du 16 janvier 2018, le Conseil municipal a présenté le projet de règlement numéro 1014 relatif au traitement des élus municipaux, abrogeant et remplaçant le règlement 539, tel qu'amendé. L'objet de ce règlement est d'établir la rémunération des élus municipaux. Les principales modifications sont les suivantes :

- D'établir la rémunération de base du maire à 34 567,89 \$ et celle des conseillers à 13 650 \$;
- D'abolir la rémunération basée sur la participation au comité de l'Agenda 21 local;
- De procéder à une indexation de la rémunération de base et l'allocation de dépenses à compter du 1^{er} janvier 2019 selon l'IPC de la région de Montréal;
- De réserver l'allocation de transition au poste de maire.

Ce projet de règlement sera soumis pour adoption lors de la séance du Conseil municipal qui se tiendra le 13 mars 2018, à compter de 19 h, à l'hôtel de Ville, 330, montée de l'Église à Saint-Colomban.

Quiconque veut prendre connaissance de ce projet de règlement peut s'adresser à l'hôtel de Ville, 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h du lundi au jeudi et le vendredi de 7 h 30 à 12 h ou sur son site Internet à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGT-QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT.

M^e Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, M^e Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 24 janvier 2018 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie dans le journal Infos Laurentides, édition du 24 janvier 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce ____^e jour de janvier de l'an deux mille dix-huit.

M^e Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca